

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an .....	30 fr.
Six mois .....	16
Trois mois .....	8
Poste :	
Un an .....	35 fr.
Six mois .....	18
Trois mois .....	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.  
Réclames, . . . . . 30  
Faits divers, . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. BAYAS-LAFFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Juin 1876.

## Chronique générale.

M. de Marcère avait dit qu'il ne continuerait son œuvre d'épuration dans le personnel administratif qu'après le scrutin qui devait donner un successeur à M. Ricard sur son siège inamovible de sénateur. L'élection eut lieu vendredi, et hier matin le *Journal officiel* tenait à prouver que M. le ministre de l'intérieur est un homme de parole. Un décret daté de samedi contient quatre révocations de préfets et trois mutations, plus un déplacement et une nomination dans le personnel des sous-préfectures nécessitées par la mort de M. Giraud, sous-préfet de Dax.

Les quatre préfets révoqués sont MM. Merlet (Maine-et-Loire), de Jouvenel (Côtes-du-Nord), Nervo (Eure-et-Loir) et Sanial du Fay (Haute-Savoie). Leurs dépouilles sont données à quatre fonctionnaires que le 24 mai avait placés sous la remise.

Ce décret n'est qu'un prélude, dit-on, à de plus radicales réformes. On parle encore de 44 préfets et de 43 sous-préfets ou secrétaires généraux qui seraient révoqués, déplacés ou mis à la retraite. Le mouvement de ce jour est peu de chose, on le voit, en comparaison de celui qui se prépare, mais il porte, à n'en pas douter, la trace du dépit que le scrutin de la veille avait fait éprouver à messieurs les ministres.

M. Dufaure a cru devoir faire aussi supporter sa mauvaise humeur à la magistrature. Sept ou huit juges de paix sont remplacés purement et simplement, ce qui veut dire, d'après un usage admis, qu'ils sont bel et bien révoqués.

Nous publions à notre chronique locale le mouvement préfectoral qui vient d'avoir lieu.

### On lit dans l'Opinion :

« Le conseil des ministres paraît avoir été très-important. On ne connaît pas les résolutions qui y ont été prises, mais le bruit court que l'intention des ministres est de répondre à la coalition des droites par une attitude nettement républicaine, et le remplacement des fonctionnaires qui ne voudraient pas s'inspirer de la politique du cabinet. »

M. Ricard, qui est mort, et M. de Marcère, qui est vivant, ont affirmé tous deux, dans des circulaires ministérielles non moins naïves qu'optimistes, que le régime républicain allait ouvrir pour la France une ère de bonheur et de prospérité jusqu'à présent inconnue. Nous laissons à d'autres le soin de dire si cet enthousiasme est justifié par l'éclat et la dignité de notre attitude à l'étranger, par la plénitude de notre bien-être et de notre sécurité à l'intérieur. Mais ce qu'il ya de sûr, c'est qu'au point de vue de l'amélioration morale et de la diminution des crimes, nous sommes loin de voir se réaliser cet âge d'or que, par leur organe, nous promet la démocratie.

Une des préoccupations publiques les plus vives, depuis deux mois, c'est l'accroissement continu de la dépravation ; l'exaspération du mal se formule par le nombre des attentats et par leur horreur tout ensemble : des enfants étranglés à Vincennes, à Cesson, à Lyon, à Reims, sont le sujet de toutes les conversations ; un ou deux assassins se sont suicidés. Les autres ne sont pas encore saisis. On se demande ce que cette épidémie veut dire : il semble qu'un ferment satanique circule dans l'air, cherchant les natures les plus complètement perverses pour les envahir et leur faire produire les résultats les plus monstrueux.

On ne peut assister à ce spectacle sans se rappeler cette tradition, j'allais dire cette superstition populaire en vertu de laquelle les grandes crises sociales sont toujours précédées de crimes privés exceptionnels par leur nature et par leur énormité.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette croyance, invoquée à l'occasion de grands attentats et de procès célèbres peu de temps avant 1848, peu de temps aussi avant 1870, a été comme justifiée par ces deux révolutions. Je ne vois plus sur quoi elle pourrait se fonder aujourd'hui, puisqu'il n'y a plus de gouvernement monarchique à détruire. Toutefois vous verrez qu'elle ne se tiendra pas pour battue, et qu'elle vous répondra qu'après la tempête il y a encore la tempête, et qu'après la révolution il y a encore la révolution.

Mais sans vouloir faire de ces crimes un prélude de catastrophes ni une source de pressentiments, il est impossible de ne pas se demander à quelle plaie nouvelle, à quelle corruption particulière ils correspondent. Cette plaie et cette corruption n'ont rien de mystérieux ; elles sont les fruits naturels de l'arbre à poison par excellence cultivé avec tant de soin à l'époque où nous sommes. L'Etat sans Dieu produit l'homme sans Dieu, et l'homme sans Dieu qui ne croit à rien au-dessus de lui, à rien après lui, ne respecte rien autour de lui.

Mais pourquoi le crime, aux heures de désordre moral, perd-il sa trivialité ? Pourquoi le courant normal se met-il à charrier des monstres ? La réponse est simple. Les épidémies morales produisent, comme les épidémies physiques, des accidents exceptionnels et des cas particuliers. La graine d'athéisme pousse où elle tombe et se développe selon la qualité du fumier qui la nourrit. Les circonstances extérieures, les conditions politiques et sociales ne sont pas non plus sans effet sur le développement des crimes. Sous le coup de fouet révolutionnaire, l'impunité passe de l'état chronique à l'état aigu, et à mesure que le principe s'exalte, l'effet grandit. La cause du mal en indique suffisamment le remède. Mais il est plus facile aujourd'hui de le découvrir que de l'appliquer.

L'Assemblée nationale avait compris que, pour rendre à notre pays son équilibre moral, il fallait assainir les couches nouvelles

de la société et rendre chrétienne la génération qui nous suit. Elle eut la volonté de faire pénétrer la religion dans les masses ignorantes, et le plus célèbre de ses efforts fut la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Cette loi fut certainement son plus grand mérite. Elle essayait d'arracher la jeunesse des écoles à cet enseignement qui nie l'existence de l'âme parce qu'on ne la rencontre pas sous le tranchant du scapell, et à cet autre enseignement qui sépare la pensée du Droit de la source éternelle dont tout vrai droit émane. Ce fut le meilleur acte de cette Assemblée : ce fut aussi celui qui devait durer le moins longtemps. La pensée qui l'inspira pouvait sauver la France. Mais on y va mettre bon ordre. Soyez tranquille ! (Union.)

L'Officiel a publié ces jours-ci une circulaire du ministre de l'instruction publique qui dit que l'intention du gouvernement est d'assurer aussi promptement que possible le bienfait de l'instruction primaire à tous les enfants en âge de fréquenter les écoles. Pour cela, il faut que les établissements scolaires soient assez nombreux afin que les enfants aient seulement une distance raisonnable à parcourir. Les locaux doivent présenter toutes les garanties de commodité et d'hygiène pour les enfants et une installation convenable avec jardin pour l'institution.

Le gouvernement demande dans ce but de nouveaux subsides dont l'idée est favorablement accueillie. Les préfets devront informer sans retard les administrations municipales des intentions du gouvernement et les inviter à délibérer sur les besoins des communes à ce sujet et faire dresser les plans des devis dans le plus bref délai. Une autre circulaire demande l'état exact des bâtiments scolaires dans chaque commune.

Vendredi 16 juin 1876 était le trentième anniversaire de l'élection et de l'exaltation

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

Nous étions une douzaine de fils de famille, mieux fournis d'appétit que de chaussures, et faisait salon sur le pavé du roi. Tout nous était moyen d'amusement : la neige d'hiver qui nous servait à livrer de grandes batailles, l'eau des ruisseaux que nous retenions pour changer la rue en étang, les maigres gazons des terrains encore inoccupés, avec lesquels nous bâtissions des fours ou des moulins.

Dans ces travaux, comme dans nos jeux d'enfant, je n'étais ni le plus fort ni le mieux avisé ; mais j'avais en haine l'injustice, ce qui me faisait choisir pour arbitre dans toutes les querelles.

La partie condamnée se vengeait quelquefois de l'arrêt du juge en me rossant ; mais, loin de me dégoûter de mon impartialité, les coups la confir-

maient ; il en était d'elle comme du clou bien mis en place : plus on frappe, plus il enfonce.

Le même instinct me portait à ne faire que ce que je croyais permis, à ne dire que ce que je savais. Mal m'en prit plus d'une fois, surtout dans l'aventure du marchand de marrons.

C'était un paysan qui traversait souvent notre faubourg avec un âne chargé de fruits, et s'arrêtait chez un pays logé vis-à-vis de notre maison. Le vin d'Argenteuil prolongeait souvent la visite, et, groupés devant l'âne, nous regardions son fardeau avec des yeux d'envie.

Un jour, la tentation fut trop forte. L'âne portait un sac dont les déchirures laissaient voir de beaux marrons lustrés, qui avaient l'air de se mettre à la fenêtre pour provoquer notre gourmandise.

Les plus hardis se les montrèrent de l'œil, et l'un d'eux proposa d'élargir l'ouverture. On mit la chose en délibération ; je fus le seul à m'y opposer.

Comme la majorité faisait loi, on allait passer à l'exécution, lorsque je me jetai devant le sac en criant que personne n'y toucherait ! Je voulais donner des raisons à l'appui, mais un coup de poing me ferma la bouche ! Je ripostai, et il en résulta une mêlée générale qui fut mon Waterloo.

Accablé par le nombre, j'entraînai, dans ma chute le sac que je défendais, et le paysan, que

le bruit du débat avait attiré, me trouva sous les pieds de l'âne, au milieu de ses marrons éparpillés.

Voyant mes adversaires s'enfuir, il devina ce qu'ils avaient voulu faire, me prit pour leur complice, et, sans plus d'éclaircissements, se mit à me punir à coups de fouet du vol que j'avais empêché.

Je réclamai en vain ; le marchand croyait venger sa marchandise, et avait d'ailleurs trop bu pour entendre. Je m'échappai de ses mains meurtri, saignant et furieux.

Mes compagnons ne manquèrent pas de railler mes serupules si mal récompensés ; mais j'avais la volonté têtue : au lieu de me décourager, je m'acharnai.

Après tout, si mes meurtrissures me faisaient mal, elles ne me faisaient pas honte, et tout en se moquant de ma conduite on en faisait cas. Je le sentais bien sans me l'exprimer au juste. Comme on dit dans le monde, cela me posait !

J'ai souvent pensé depuis qu'en me rossant, l'homme aux marrons m'avait rendu, sans le savoir, un service d'ami. Non-seulement il m'avait appris qu'il fallait faire le bien pour le bien, non pour la récompense, mais il m'avait fourni l'occasion de montrer un caractère, et je m'étais commencé, grâce à lui, une réputation que plus tard j'avais voulu continuer ; car si la bonne renommée

est une récompense, c'est aussi un frein ; le bien qu'on pense sur notre compte nous oblige le plus souvent à le mériter.

A part l'honnêteté, j'avais du reste tous les défauts que donne l'éducation de la rue. Personne ne prenait garde à moi, et je pouvais comme l'herbe des chemins, à la grâce de Dieu !

Ma mère était occupée tout le jour de son ménage, et mon père rentrait seulement le soir de son travail. Je n'étais pour tous deux qu'une bouche de plus à nourrir. Ils voulaient me voir vivre et ne pas souffrir ; leur prévoyance n'allait pas plus loin ; c'était leur manière d'aimer.

La misère, qui se tenait toujours au seuil, poussait quelquefois la porte et entraînait ; mais je ne me rappelle pas l'avoir sentie. Quand le pain était court, on faisait d'abord la part à ma faim ; le père et la mère vivaient du reste comme ils pouvaient.

Un autre souvenir du même âge est celui de nos promenades du dimanche hors barrière. Nous allions nous attabler dans quelque grande salle pleine de gens qui buvaient en criant, et qui passaient souvent aux coups.

Je me rappelle encore les efforts de ma mère et les miens pour empêcher le père de prendre part à ces querelles. Nous le ramenions le plus souvent défiguré par quelque chute ou par quelque horion, et toujours à grand-peine : aussi était-ce pour moi

de Pie IX au souverain pontificat. L'Eglise entière salue avec joie et admiration un des règnes les plus glorieux et les plus féconds qui soient inscrits dans son histoire, déjà si féconde et si glorieuse. Du 16 juin 1846 au 16 juin 1876, que d'événements ou heureux ou misérables ! Quel contraste entre la joie des commencements et les inquiétudes de l'heure présente ! Et, cependant, quelle majestueuse sérénité dans ce vieillard qui, dépouillé de tout ce qui fait la puissance extérieure, non-seulement garde la vénération et l'obéissance des âmes croyantes, mais encore impose l'admiration et commande le respect à ceux mêmes qui le persécutent.

Avec l'Eglise, nous saluons cette journée de l'anniversaire de l'élection de Pie IX ; c'est le trentième et, si Dieu nous exauce, ce ne sera pas le dernier, jusqu'à ce que l'illustre pontife ait vu triompher la paix de l'Eglise. (Union de l'Ouest.)

Il se passe de singulières choses en Egypte, toujours à propos de finances, bien entendu, car la question d'argent est la question capitale dans ce gouvernement qui est à la veille d'une banqueroute comme la Turquie.

Depuis que les nouveaux tribunaux fonctionnent à Alexandrie, le khédive a déjà subi soixante condamnations comme un simple commerçant qui ne paye plus.

Les tribunaux se sont montrés indépendants ; ils ont fait leur devoir : nous n'avons rien à leur reprocher à cet égard.

Mais qu'a fait le khédive ? — Mettant au service de ses intérêts son pouvoir souverain de législateur, il proroge par décret les échéances de ses dettes. Comme partie aux procès, il est condamné à payer ; — comme souverain absolu, il décrète qu'il ne payera pas, ou du moins qu'il payera quand bon lui semblera.

Il y a donc conflit entre le khédive et ses tribunaux, et le conflit est au préjudice de ses créanciers.

Le khédive, qui a pendant plusieurs années réclamé la réforme judiciaire auprès de toutes les cours d'Europe, non-seulement n'entend pas se soumettre aux décisions des tribunaux, qu'il a institués lui-même, mais il porte la question devant les gouvernements étrangers. Il croit naïvement que ces gouvernements lui donneront raison dans sa déconfiture et dans sa mauvaise foi.

Son ministre des affaires étrangères, Cherif-Pacha, vient d'adresser aux consuls une circulaire suivie d'une déclaration ; et les deux pièces ont la prétention de porter le différend devant les puissances contractantes.

A quoi servait donc d'instituer de nouveaux tribunaux, si leurs décisions doivent être méprisées par le gouvernement égyptien lui-même ?

### Etranger.

Cette question d'Orient semble devoir passer par les phases les plus étranges : quand

on éteint le feu d'un côté, il semble se rallumer d'un autre.

La diplomatie nous annonce une solution pacifique ; les deux empereurs d'Allemagne et de Russie s'embrassent à Ems en promettant le maintien de la paix, — et les dépêches nous disent que les insurgés repoussent l'armistice.

La Serbie reçoit un mot d'ordre sévère qui calme comme par enchantement ses velléités belliqueuses, et le lendemain le Monténégro prend sa place à la tête du parti de l'action.

Voici une dépêche importante que l'Estafette a reçue de Londres :

« On assure ici que le Monténégro, jaloux de l'influence de la Serbie, profiterait de la réserve qui est imposée à cette principauté pour se mettre en avant. Il approuve le rejet de l'armistice par les insurgés.

» L'attitude du Monténégro a décidé la Serbie à ne pas désarmer.

» Les cercles politiques de Londres considèrent non sans méfiance l'entrevue d'Ems.

» L'Angleterre demande qu'une reconnaissance nouvelle du traité de 1856 forme la base de l'action commune des six puissances.

» La Russie, l'Allemagne et l'Autriche n'adhèrent pas à cette proposition.

» On parle ici de certaines éventualités qui seraient contraires à la politique de l'Angleterre. »

Si cette dépêche est exacte, elle est grosse d'événements.

Il en résulterait que si la guerre ne commence pas par l'entrée en campagne de la Serbie, elle commencerait par l'action du Monténégro, qui prend les devants. On arrête l'un de ces deux petits Etats, et l'autre reste libre d'allumer l'incendie.

Ensuite, l'Angleterre verrait avec méfiance l'entrevue d'Ems. Cela se comprend. L'Angleterre, depuis une quinzaine de jours, semblait marcher d'accord avec la Prusse, qui se refroidissait subitement vis-à-vis de la Russie. Puis la scène change tout à coup, et les deux empereurs paraissent au mieux ensemble, comme les deux arbitres souverains qui doivent régler la question.

Alors l'Angleterre, qui veut à tout prix garantir l'intégrité de l'empire ottoman, répond à l'entrevue d'Ems par une nouvelle exigence. Elle reprend le traité de 1856 pour en faire la base d'une entente commune des six puissances. Cela est très-juste en théorie, car le traité de 1856 est évidemment, s'il peut être maintenu, la meilleure garantie de l'existence de la Turquie. Mais, depuis vingt ans, tous les efforts de la Russie ont tendu à le détruire, ou du moins à desserrer les mailles du filet. En 1870, le coup le plus sensible a été porté à cette œuvre diplomatique du Congrès de Paris ; et c'est une illusion de croire que la Russie, affranchie de toutes les restrictions mises à son influence et à sa puissance maritime dans la mer Noire, va les rétablir de sa propre main. Elle perdrait en un jour le fruit de son « recueillement » de vingt années.

Aussi la dépêche s'empresse d'ajouter que la Russie, l'Allemagne et l'Autriche n'adhè-

rent pas à cette proposition ; c'est-à-dire que la Russie trouve deux cours pour appuyer sa résistance.

La proposition de l'Angleterre aurait donc pour résultat de raffermir l'entente des trois puissances qui feraient ainsi échec à sa diplomatie.

A cette heure, la situation se retrouverait à son point de départ, à l'alliance des trois empires, sauf à subir demain un nouveau changement.

Comme on le voit, cette question d'Orient est le véritable imbroglio européen, et elle nous offre les évolutions les plus singulières, les chasses-croisées les plus subites que nous ait encore montrés la diplomatie.

A Constantinople, le même spectacle se présente. Mourad est aux prises avec les mêmes difficultés que son prédécesseur. Quinze jours à peine sont écoulés depuis qu'il était porté au trône par des « acclamations unanimes », et déjà il ne domine plus la situation.

Ainsi, il vient d'être obligé de renvoyer Zia-Bey, qui représentait le parti des réformes, et il a dû en cela céder à la pression exercée sur lui par ses ministres, lesquels ne s'entendent sur rien et par conséquent n'aboutiront à rien réorganiser.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Plus clément que l'année dernière, le temps a été favorable hier à la solennité de la Fête-Dieu, et la procession générale a pu suivre son parcours sans encombre. La veille et le matin même il avait plu, aussi les organisatrices des décorations étaient-ils dans les transes ; mais bientôt, la bonne volonté aidant, la confiance était revenue et chacun s'était mis à l'œuvre pour décorer, avec tout le goût que donne une foi vive, les rues que devait traverser le Saint-Sacrement.

Comme toujours, le cortège était fort nombreux et occupait sur deux rangs un long espace. Les enfants de toutes les institutions avaient pris leur place en avant et chantaient tour à tour des cantiques et les hymnes pour la fête.

On entendait également de brillants accords d'harmonie ; c'étaient la musique de Saint-Louis, celles du collège et de l'école mutuelle, qui faisaient retentir les airs de leurs plus beaux morceaux et alternaient avec les fanfares de l'École de cavalerie et du 13<sup>e</sup> chasseurs.

La garnison du château et l'École de cavalerie avaient fourni un détachement pour escorter le Saint-Sacrement et donner plus d'éclat à la cérémonie.

A la suite du dais, les fidèles se pressaient en une foule compacte et pieusement recueillie. En tête, on remarquait : M. le général L'Hotte, commandant l'École de cavalerie, M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Président du tribunal civil, M. le colonel Jacquemin, M. le Procureur de la République et son substitut, l'état-major de l'École, les officiers d'instruction et grand nombre de fonctionnaires des diverses administrations.

La municipalité, et comme conséquence de ce qui se rattache à l'administration de la ville, faisait défaut.

Le Journal officiel publie le mouvement préfectoral suivant :

M. le baron de Reinach-Werth, préfet de la Meuse, a été nommé préfet du département de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Merlet.

M. Jeanson, ancien préfet, a été nommé préfet du département des Côtes-du-Nord, en remplacement de M. de Jouvenel.

M. Rousseau, ancien préfet, a été nommé préfet du département de la Meuse, en remplacement de M. de Reinach-Werth, nommé préfet de Maine-et-Loire.

M. de Riencourt, préfet du Var, a été nommé préfet du département d'Eure-et-Loir, en remplacement de M. de Nervo.

M. Alexandre Rey, a été nommé préfet du département du Var, en remplacement de M. de Riencourt, nommé préfet d'Eure-et-Loir.

M. Camescasse, ancien préfet, a été nommé préfet du département de la Haute-Savoie, en remplacement de M. Sarrailh.

M. Merlin, ancien sous-préfet, a été nommé préfet du département du Jura, en remplacement de M. le baron de Reinach-Werth, précédemment nommé préfet de la Meuse.

M. le comte de Beauvoir de Saint-Laire, sous-préfet de Saintes, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Dax, en remplacement de M. Giraud, démissionnaire.

M. Lagarde, ancien sous-préfet, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure), en remplacement de M. le comte de Beauvoir de Saint-Laire, nommé sous-préfet de Dax.

Toutes ces nominations, sauf celle de M. de Reinach-Werth qui n'a pas une couleur politique très-marquée, donnent gain de cause à la politique avancée. La plus singulière est celle de M. Alexandre Rey, auquel ses amis républicains ont enlevé il y a quelques mois la rédaction en chef du Bien public pour cause d'insuffisance.

Mercredi 24 juin, à l'occasion de la fête de Saint-Louis de Gonzague, une intéressante musique sera exécutée, à 40 heures, dans l'église de Nantilly, par les élèves de l'Institution Saint-Louis.

#### PROGRAMME.

Au commencement de la messe, andante et allegro (Donizetti).

Kyrie et Gloria (J. Minard).

A l'Offertoire, Stabat (Rossini).

Sanctus (J. Minard).

Agnus Dei (Mozart).

Après la messe, cantique A Notre-Dame de Nantilly. — Morceau de sortie : allegro (Alard).

#### CONSEILS UTILES.

Destruction du puceron des pêchers. L'un de nos concitoyens veut bien nous

des jours de torture et de frayeur.

Une circonstance me les avait encore rendus plus odieux.

J'avais une petite sœur nommée Henriette, blonde, grosse comme le poing, et qui couchait près de moi dans un berceau d'osier. Je m'étais attaché à cette innocente créature qui riait en me voyant, et commençait à savoir me tendre ses petits bras.

Les promenades à la barrière lui déplaissent encore plus qu'à moi, et ses cris irritaient mon père, qui s'emportait souvent contre elle en malédictions.

Un jour, fatigué de ses pleurs, il voulut la prendre, mais il voyait déjà double ; l'enfant glissa de ses mains et tomba la tête en avant.

Comme nous revenions, on me la donna à porter. Mon père se réjouissait de l'avoir fait taire ; et moi qui sentais sa tête balloter sur mon épaule, je la croyais endormie. Cependant, de loin en loin, elle poussait une petite plainte.

En arrivant, on la mit au lit, et tout le monde s'endormit ; mais, le lendemain, je fus réveillé par de grands cris.

Ma mère tenait Henriette sur ses genoux, tandis que mon père les regardait toutes deux les bras croisés et la tête basse.

La petite sœur était morte pendant la nuit.

Sans bien comprendre alors ce qui l'avait fait

mourir, je rattachai sa perte à nos promenades hors barrière, ce qui me les fit haïr encore davantage.

Après une interruption de quelques semaines, mon père voulut les reprendre, mais ma mère refusa de le suivre, et j'en fus ainsi délivré.

Cependant j'avais dix ans, et l'on ne songeait à me donner aucun maître.

En cela, l'indifférence de mes parents était entretenue par les conseils de Maurice. Maurice avait toujours été le meilleur ami de la famille. Maçon comme mon père et du même pays que lui, il avait, outre l'autorité que donnent de vieilles relations, celle qui résulte d'une probité sans tache, d'une capacité éprouvée et d'une aisance acquise par l'ordre et le travail. On répétait chez nous : Maurice l'a dit ! comme les avocats répètent : C'est la loi ! Or, Maurice avait horreur de la dette moulée.

— A quoi bon entortiller ton fils dans l'alphabet ? disait-il souvent à mon père ; est-ce que j'ai eu besoin du grimoire des écoles pour faire mon chemin ? Ce n'est ni la plume, ni l'écritoire, c'est la truelle et l'aigret qui font le bon ouvrier. Attends encore deux ans, tu me donneras Pierre-Henri, et à moins que le diable s'en mêle, nous le ferons bien mordre au moellon et au mortier.

Mon père approuvait hautement ; quant à ma mère, elle eût préféré me mettre à l'école dans l'es-

poir de me voir la croix.

Cependant, elle renonça, sans trop de peine, à la glorieuse idée de moi un savant ; et je ne saurais encore ni lire, ni écrire, si le bon Dieu ne s'en fait mêlé.

II.

Notre ami Maurice ne travaillait pas seulement pour les autres comme maître compagnon ; il s'était mis, depuis quelque temps, à essayer de petites entreprises qui lui avaient rapporté un peu d'argent, ce qui le mettait en goût de poursuivre.

On lui parla d'un travail de maçonnerie pour lequel cherchait à traiter un bourgeois de Versailles qui l'avait autrefois employé. Il en dit quelques mots chez nous, et ma mère lui conseilla de faire écrire au bourgeois ; mais Maurice avait une répugnance décidée pour les correspondances ; il déclara qu'il aimait mieux attendre jusqu'au dimanche et aller, de son pied, à Versailles pour conclure l'affaire.

Malheureusement, un autre fit plus de diligence ; quand nous le revîmes, le lundi suivant, il nous apprit que le bourgeois avait signé le marché la veille de sa visite ; il regretta Maurice, à qui il eût accordé la préférence.

C'était un bénéfice de quelques centaines de francs perdu faute d'une lettre.

Le maître compagnon en détestait d'autant plus l'encre et le papier, qui, d'après lui, donnaient toujours l'avantage aux intriguants sur les bons ouvriers. Bien entendu qu'aux yeux de Maurice le bon ouvrier était celui qui ne savait ni lire ni écrire.

Mais ma mère tira de l'accident une toute autre leçon ; elle en conclut qu'il était bon, même pour un ouvrier, de savoir mettre du noir sur du blanc, comme disait ironiquement l'ami Maurice, et elle parla de m'envoyer à l'école.

Mon père, qui n'y eût pas pensé, ne fit aucune opposition. On m'acheta donc un grand cahier qu'on m'attacha en bandoulière par un laçage ; on mit deux plumes, une main de papier dit petit-pied, un encrier de basane, un Abécédaire où l'alphabet était précédé d'une croix, et que l'on nommait pour cela une Croix de Dieu ; puis on me conduisit à la classe de M. Saurin.

(La suite au prochain numéro.)

communiquer la note suivante qui peut intéresser un grand nombre de lecteurs :

Je crois devoir m'empêcher de communiquer à mes concitoyens un moyen que j'ai découvert pour détruire le puceron qui ravage nos pêchers.

Le dimanche 11 juin, j'étais en face de mes pêchers : ils étaient couverts de pucerons qui les dévorait. J'essayai à enlever quelques-uns avec mes doigts (c'était bien sûr quelques-uns) lorsqu'il me vint à l'idée de prendre de la terre dans mes deux mains, d'y placer un bourgeon infesté, d'exercer quelques frottements légers, et, en moins de quelques secondes, la disparition des pucerons était complète, il n'y en avait plus trace dans le bourgeon opéré ; la terre, pénétrant dans les creux et les sinuosités des feuilles, dans les creux en s'échappant de mes mains, les entraînait en s'échappant de mes mains.

Je communiquai à un de mes voisins le moyen que je venais de découvrir. Je me rendis chez lui : nous y fîmes quelques opérations qui réussirent parfaitement, et il m'engagea fortement à publier ma découverte, ce que je fais avec grand plaisir.

Le traitement n'est probablement que palliatif ; mais la vie du puceron n'est pas éternelle, et, en revenant plusieurs fois à la charge, on pourra conserver ses pêchers. J'ai revu quelques pucerons sur des pêchers opérés, mais je suis persuadé que c'étaient des bourgeons qui avaient été oubliés, car ils étaient isolés, et les autres n'avaient rien.

Ce procédé est, comme on voit, des plus faciles. Il ne coûte rien ; chacun peut l'expérimenter et se convaincre de la rapidité de ses effets. D'ailleurs, il est bon de multiplier les expériences, car le procédé est tout récent, et bien certainement je ne le présente encore qu'à l'état d'épreuve. — P. »

#### Première condamnation d'un soldat de l'armée territoriale.

Le 1<sup>er</sup> conseil de guerre (séant à Paris) vient, pour la première fois, d'appliquer la loi du 18 novembre 1875, à un soldat du 35<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, dans les circonstances suivantes :

Le 14 mai dernier, les hommes de la classe de 1863, appartenant au 35<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, avaient été convoqués au fort neuf de Vincennes pour une revue d'appel.

Le nommé Aubry se présenta au fort en état d'ivresse et outragea les officiers de son régiment, qui le firent arrêter et conduire au poste de police.

Devant le conseil de guerre, le prévenu déclare ne pas se rappeler le scandale qu'il a causé et sollicite l'indulgence de ses juges. M<sup>r</sup> Brassard présente sa défense.

Le conseil, faisant application des articles 44 de la loi du 18 novembre 1875 et 248 du Code de justice militaire, condamne Aubry à un an de prison.

Les habitués de notre théâtre ont eu à leur tour la *Timbale d'argent*. Les artistes des Bouffes-Parisiens ont cru utile pour leur gloire de la promener en province. Grave erreur ! Ils peuvent déjà juger du peu d'enthousiasme qu'excite loin de la capitale les œuvres de ce genre, qui pèchent sous tous rapports, et dont le moindre défaut est de manquer de plan et d'idées honnêtes.

Le public samurois, bon appréciateur, a été très-sobre d'applaudissements. La *Timbale d'argent* lui a paru tout au plus digne des tréteaux de barrière, et on ne comprenait pas que des artistes d'un mérite incontesté consacraient ainsi leur talent à de si piètres œuvres. En maints endroits, bien des dames ont dû se boucher les oreilles, et mettre leur éventail entre elles et la scène.

#### Variétés.

##### L'ENFANT DE SAINT-PALAIS.

La curiosité publique est vivement excitée depuis quelque temps par le bruit d'une apparition miraculeuse qui aurait eu lieu à Saint-Palais et dont un enfant du nom de Jean Lansereux aurait été l'heureux témoin. Saint-Palais, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mauléon (Basses-Pyrénées), compte 2,000 habitants.

Want imiter la réserve que montre toujours l'autorité ecclésiastique en pareille circonstance — dit l'*Univers*, à qui nous empruntons ce récit — nous nous sommes abstenus d'en rien dire jusqu'à ce jour, mais

tant de journaux en parlent de tant de façons qu'il est nécessaire d'en dire un mot. Nous pouvons d'ailleurs publier aujourd'hui une lettre qui nous est écrite par une personne dont l'exactitude et la sincérité ne sauraient être mises en doute, et nous n'avons, avant de donner la parole à notre correspondant, qu'à résumer brièvement les faits, sans vouloir nous prononcer sur leur caractère ni sur la foi qu'il y faut donner, ce jugement appartenant à l'Eglise, qui se prononcera quand elle jugera qu'il en sera temps.

Donc, le 10 avril, Jean Lansereux raconte qu'allant aux champs, il aperçut une belle Dame sur le bord de son chemin. Effrayé, il s'écarta un peu ; mais à sa droite il se fit un bruit comme d'un vent léger, et voici que la mystérieuse Dame se trouvait de nouveau devant lui. L'enfant alors fit le signe de la croix et récita la prière : « O Marie conçue sans péché » et la Dame disparut sans mot dire. Rentré chez lui, l'enfant raconta la chose à sa famille ; mais son père n'en voulut rien croire et lui administra une forte correction pour l'amender.

Un mois se passa ; le 20 mai, l'enfant, monté sur un âne, allait à une maison sise en deçà de l'apparition, pour y chercher un agneau. En levant les yeux dans cette direction, il vit de nouveau la Dame qui, à deux reprises, lui fit signe d'approcher. L'enfant obéit et s'agenouilla. La Dame alors lui dit de réciter les litanies de la sainte Vierge et une dizaine de chapelet, puis elle lui confia un secret qu'il ne doit point dévoiler et lui recommanda de revenir pendant douze ou quinze jours au même lieu faire la même prière. A ce moment, l'enfant lui ayant demandé qui elle était, la Dame répondit d'abord en français : « Je suis l'Immaculée Conception ! » puis en basque : « Je suis la Mère Vierge. » C'est à partir de ce jour que le doyen de Saint-Palais et ses vicaires, avertis, accompagnent l'enfant dans ses visites, en présence d'une multitude qui va grossissant de jour en jour. Interrogé sur sa vision, non-seulement par les autorités ecclésiastiques, mais par les personnes les plus hostiles, l'enfant, nous écrit-on, répond à tout sans hâte comme sans embarras, et ses réponses impressionnent vivement tous ceux qui les entendent.

Non loin du lieu de l'apparition coule un petit filet d'eau. Après la seconde apparition, l'enfant, sur la recommandation de la Dame, y courut, pris trois petits cailloux, qu'il avala, et but de l'eau, recommandant aussi d'en boire. Une autre fois, la Dame a béni un cerje, que la foule, au témoignage de l'enfant, fut invitée par elle à baiser. Enfin, l'enfant l'ayant priée un jour de glorifier son nom et le nom de son divin Fils par un miracle éclatant, la Dame, avec un sourire, répondit : « Le dernier, dernier jour, je dirai oui ou non. » En attendant, de graves témoins assurent qu'il s'est fait aux alentours de nombreuses guérisons.

Après cet exposé rapide des faits que nous rapportons, encore une fois, sans nous prononcer sur leur caractère, voici la lettre de notre correspondant :

« A Monsieur le rédacteur de l'*Univers*.

» Saint-Palais, le 8 juin.

» Monsieur,

» Vous n'êtes probablement pas sans avoir entendu parler des événements de Saint-Palais. Je comprends parfaitement la prudente réserve et le silence des journaux religieux, l'autorité compétente ne s'étant point prononcée. Mais, en face de récits plus ou moins exacts qui commencent à circuler dans le public, j'ai pensé que vos lecteurs aimeraient à savoir ce qu'il y a de vrai dans tout ce qui se dit et s'écrit là-dessus.

» Ce n'est donc point un récit complet et détaillé que je vous apporte. Je n'ai ni cette prétention ni cette imprudence. Je voudrais seulement rétablir sur quelques points la vérité des faits.

» Je me crois d'abord obligé de déclarer que je n'ai d'autre autorité ici que celle que pourrait avoir le premier venu qui, désireux de rendre compte des faits par lui-même, se livrerait aux mêmes recherches que moi. Je suis d'ailleurs étranger à Saint-Palais, où je n'avais jamais mis les pieds avant ces derniers jours ; je n'appartiens à aucun titre ni au pays basque, ni même aux régions pyrénéennes, je n'ai d'autre intérêt dans la question que celui qu'a tout homme de connaître la vérité. Attiré ici, comme beaucoup d'autres, par le bruit qui se fait depuis quelque temps autour de ces évé-

nements vraiment extraordinaires, je me suis livré, pour ma satisfaction personnelle, aux investigations les plus consciencieuses, et je crois pouvoir vous garantir l'authenticité absolue de mes renseignements, puisés tous aux sources les plus sûres et les moins suspectes.

» Parmi les journaux qui ont déjà parlé, les uns l'ont fait avec un sentiment de parti pris évident, les autres avec un esprit d'impartialité auquel je me plais à rendre hommage ; mais tous renferment des assertions plus ou moins erronées. Erreurs que l'on comprend aisément, quand on voit combien, malgré les recherches les plus patientes, il est difficile de dégager la vérité des mille versions contradictoires qui circulent de tous côtés.

» Il serait trop long de relever toutes les inexactitudes qui se sont glissées dans ces divers récits : je m'arrêterai donc seulement à quelques-unes des principales ; ainsi :

» 1<sup>o</sup> L'enfant n'a jamais prétendu avoir reçu aucune promesse concernant la guérison de son père. Le nom ni la personne du père n'ont jamais figuré, de quelque manière que ce soit, dans les entretiens qu'il rapporte.

» 2<sup>o</sup> Il est inexact qu'aucun miracle lui ait été annoncé pour le dimanche ou le lundi de la Pentecôte ou pour tout autre jour fixé d'avance. Voici ce qui a sans doute donné lieu à cette erreur, qui s'est accréditée même ici. Une personne de la localité avait dit à l'enfant de solliciter un grand miracle qui fût de nature à prouver la vérité de ses récits. A l'apparition suivante, c'est-à-dire le lendemain même, l'enfant fit la prière qui lui avait été suggérée. Et voici la traduction littérale de la réponse (en basque), telle qu'il l'a toujours énoncée : « Dis-lui que je ferai la réponse au dernier dernier jour. »

» Par ce « dernier jour », beaucoup de personnes, et l'enfant lui-même, avaient entendu d'abord le dimanche de la Pentecôte, parce que ce jour était le dernier d'une série de quinze visites au lieu de la vision ordonnées par « l'apparition » à l'enfant.

» Ce n'était là qu'une interprétation, très-naturelle, il est vrai, mais qui pouvait être parfaitement erronée. Rien, en effet, dans ces paroles, n'impliquait nécessairement que cette série d'apparitions fût la dernière, et que ce dernier dernier jour fût le dernier de cette quinzaine de visites.

» 3<sup>o</sup> Il est inexact que les apparitions aient commencé le 22 mai. La première apparition a eu lieu le 10 avril, la deuxième le 6 mai, les suivantes le 20 mai, le 21, le 22, le 24, le 26 et le 29, ces dernières au milieu d'un concours immense de population.

» 4<sup>o</sup> Il est inexact de dire que « l'apparition » ait promis à l'enfant que tous ceux qui boiraient de l'eau du ruisseau, ayant la foi, seraient guéris. Voici encore la traduction littérale des paroles rapportées par l'enfant : « Ce ruisseau ne changera pas ; mais il fera du bien. »

» A ces rectifications, j'ajouterai deux observations.

» On a décrit l'enfant au moment d'une apparition comme ayant la physionomie « contractée », la bouche « crispée ».

» Ces termes ne doivent s'appliquer qu'à l'expression du sentiment de gêne profonde manifesté par l'enfant lorsque, disait-il, l'éclat de la lumière qui environnait « l'apparition » l'éblouissait, lui « transperçait les yeux. » J'ai entendu sur ce point un grand nombre de témoins oculaires. Autant qu'il est possible de dépeindre des effets qui échappent à une analyse mathématique, voici ce qui me paraît le plus complètement et le plus rigoureusement exact :

» La physionomie de Jean Lansereux a varié dans les différentes apparitions et jusque dans les diverses phases d'une même apparition. Tantôt, principalement au début, elle exprimait la crainte et l'effroi ; tantôt une grande joie, un attrait puissant et irrésistible ; tantôt, et surtout pendant la prière, une douce sérénité ; tantôt, enfin, un mélange de tous ces sentiments, accompagné souvent de sanglots comprimés, de larmes et de sourires. Interrogé un jour, à la suite d'une des apparitions, sur la cause de ces larmes, l'enfant répondait (en basque) : « Je pleurais de bonheur par force. »

» On a parlé aussi d'un « tremblement nerveux » qui se serait produit à certains moments. Ce tremblement est très-réel et a

été remarqué par tous. Voici encore, à ce sujet, une parole de l'enfant : « Pourquoi, lui disait-on, trembles-tu quand tu vois la Dame ? — Monsieur, je ne tremble point. — Pourtant, je t'ai bien vu trembler. — Le corps, je n'en sais rien, mais le cœur ne tremble point. » — E. R. »

« P. S. — Au moment où je terminais cette lettre, il y a un peu plus de trois heures, on m'annonça soudainement une nouvel apparition. Je cours aux informations et j'interroge l'enfant. Bientôt après j'assiste à un nouvel interrogatoire, dans lequel Jean Lansereux déclare que « l'apparition » lui a confié un nouveau secret et l'a invité à se rendre de temps en temps au lieu de la vision. »

Quelle est la quantité de papier produite et consommée dans le monde entier ?

3,960 manufactures, répandues sur toute la surface du globe, produisent annuellement 900 millions de kilos de papier de chanvre, de lin, de paille, de jute ou de riz.

La moitié de ce papier — soit 450 millions — est utilisée par l'imprimerie. Les journaux à eux seuls en emploient 300 millions, ce qui fait quotidiennement plus de 750,000 kilos.

Les gouvernements en consomment 100 millions, les écoles 90 millions, le commerce 120 millions, l'industrie 90 millions, les lettres et correspondances privées 50 millions.

Le nombre de gens, hommes et femmes, employés à la fabrication du papier, dépasse cent quatre-vingt mille, auxquels il faut joindre les cent mille personnes qui vivent en recueillant, en vendant ou en préparant les débris de papier.

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Publications de mariage.

Constant-Arthur Hervé, typographe, de Tours, et Irma Gesta, sans profession, de Saumur.

Henri David, tisserand, de Saumur, et Marie-Victorine Huguet, journalière, des Pineaux-Saint-Ouen (Vendée).

Pierre-Pamphile Geraux, marchand, et Anna Lenoble, sans profession, tous deux de Saumur.

Louis-Marie Hacault, cantonnier, de Saumur, et Pauline-Louise Barbotin, lingère, de Fontevault.

Louis Cadot, cultivateur, de Souzay, et Aristide-Désirée Farradon, sans profession, de Saumur.

François Mathieu, marchand bimbetotier, de Saumur, et Ernestine-Louise Oualet, couturière, de Durtal.

Urbain-Auguste-Amédée Bouilly, propriétaire, de Varrains, et Noémie-Marie Brung, propriétaire (veuve), de Saumur.

#### GRAND CIRQUE VÉNIEN

Place du Chardonnet.

Aujourd'hui lundi, à 8 h. 1/2, clôture définitive.

La variété et l'intérêt des gravures, autant que leur belle exécution, sont des conditions indispensables au succès d'un journal illustré. Il est certain qu'elles se trouvent réunies dans chaque numéro de l'*Univers illustré* et qu'elles expliquent facilement la réputation, chaque jour plus grande, de cette magnifique publication. Quant à la partie littéraire, à la fois attrayante et d'une moralité irréprochable, elle est confiée aux écrivains les plus distingués. En tête du numéro de cette semaine, nous voyons le portrait du nouveau sultan, Mourad V, d'après une photographie envoyée de Constantinople par lui-même ; ensuite nous trouvons la scène dramatique de la déchéance d'Ab-ul-Aziz ; une grande et superbe planche représentant le sultan Mourad V se rendant à la mosquée de Bolma-Bagcheh ; un tableau de M. Charles Hue : « Attendez-moi sous l'orme », œuvre spirituelle et gracieuse, très-justement remarquée au Salon de cette année ; le portrait de M. Dumas, le savant illustre que l'Académie française vient d'appeler dans son sein ; le pont du chemin de fer sur le Niagara ; l'*Inflexible*, navire cuirassé lancé récemment à Portsmouth ; une vente au Tattersall de Londres. — Rébus, problème d'échecs. — Une telle nomenclature dispense de tout éloge.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente deux volumes d'œuvres posthumes de X. Doudan, ayant pour titre : *Mélanges et Lettres*. M. Doudan, esprit de premier ordre, a été, après 1830, le chef de cabinet de M. le duc de Broglie et est demeuré jusqu'à la fin l'ami intime du grand ministre. Sa correspondance s'ouvre un peu avant la Révolution de Juillet et ne se termine qu'après les événements de la Commune. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette publication dont une remarquable introduction par M. le comte d'Haussonville et de précieuses notices par MM. de Sacy et Cuville-Fleury rehaussent encore la valeur littéraire.

**L'OPINION**

**SIX PAGES** pour le prix de **QUATRE**  
5, RUE COQ-HAÏMON, PARIS.

L'Opinion paraît sous le patronage de sénateurs et de députés républicains dont les noms suivent : MM. BARTHÉLEMY-SAINTE-HILAIRE, général BILLOT, BOUCAU, CHANTON, CRÉMIER, FAYE, FOURCAND, GREY, O. DE LA FAYETTE, LEROYER, LUCER, MÉLINE, RAMEAU, RIODEL, LÉON ROBERT, CH. ROLLAND, SÉNARD, TASSIN, TURQUET, WARNIER, WILSON.

Ces noms indiquent assez clairement la politique dont l'Opinion est devenue l'organe accrédité.

Le succès obtenu par l'Opinion, journal de six pages, a décidé l'administration de cette feuille républicaine à entreprendre une nouvelle amélioration, sans précédents dans le journalisme.

L'Opinion publie deux éditions par jour. LES ABONNÉS SONT SERVIS DEUX FOIS PAR JOUR.

L'édition du matin (quatre pages) est plus particulièrement consacrée à la politique et à la haute littérature.

PENDANT LES CHAMBRES, l'édition du soir (deux pages), qui contient déjà la Bourse et les Marchés, donne les DERNIÈRES NOUVELLES DE VERSAILLES JUSQU'À SIX HEURES DU SOIR ; elle contient aussi la carte de l'Observatoire du jour même, des Échos de Paris, Chroniques, Nouvelles du Sport, Romans, etc.

Il a fallu une organisation toute spéciale pour pouvoir imprimer un compte rendu télégraphique des Assemblées entre 6 et 7 heures du soir et réussir à l'expédier par les trains partant de Paris le soir.

Aussi, des trois combinaisons offertes par l'Opinion, et qui sont énumérées ci-dessous, la dernière a-t-elle obtenu le plus grand succès. Pour seize

francs par trimestre, on reçoit, par les courriers partant de Paris le soir, six pages, et, aux dernières nouvelles, on trouve le compte rendu daté de Versailles, six heures du soir.

Les télégrammes si remarquables que l'Opinion se fait adresser par ses correspondants spéciaux de France et de l'étranger paraissent, suivant l'heure de leur arrivée, dans la feuille du matin ou dans celle du soir, de telle sorte que l'abonné est sûr d'avoir les nouvelles plus rapidement que par les journaux qui ne paraissent qu'une fois par jour.

**ABONNEMENTS.**

1° Six pages par jour, édition du soir.....	3 mois.	6 mois.	Un an.
2° Six pages par jour, édition du matin.....	16	32	64
3° Deux envois par jour (2 pages le soir et 4 pages le matin).....	19	38	76

**BAINS DE MER.**

**CASINO**

**DES SABLES D'OLONNE**

Ouverture le 1<sup>er</sup> Juillet.

Tous les jours : Spectacle, Bal, Concert. Agence gratuite de location et renseignements. — Ecrire : au Directeur du Casino.

BILLETS DE SAISON à prix réduits de 40 p. 100, au départ des stations des lignes des CHARENTES et de la VENDÉE, VALABLES PENDANT UNE SEMAINE.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 65,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 60 ; 2 kil., 12 fr. 60 ; 4 kil., 22 fr. 60 ; 6 kil., 32 fr. 60 ; 12 kil., 60 fr. 60. — La Revalescière chocolatée. En boîtes de 4, 7, 12, 18, 24, 36, 48, 72, 108, 144, 180, 216, 252, 288, 324, 360, 400, 450, 500, 550, 600, 650, 700, 750, 800, 850, 900, 950, 1000 grammes. — Envoi contre bon de poste, sans frais, à l'adresse de M. L. DUBOIS, pharmacien, rue de Valenciennes, 206, à Paris. — Du Barry et Co.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers :	
6 heures	20 minutes du matin.
11	30
7	45
1	40
du soir.	
Départs de Poitiers pour Saumur :	
5 heures	35 minutes du matin.
10	45
12	30
6	20
du soir.	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUIN 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.....	68	20	» 05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.....	730	»	» 5	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.....	703	75	1 25
4 1/2 % jouiss. septembre.....	97	50	» 15	Crédit Mobilier.....	143	75	» 6 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.....	560	»	13 75
5 % jouiss. novembre.....	105	95	» 15	Crédit Foncier d'Autriche.....	465	»	»	Société autrichienne, j. janv.....	573	50	7 50
Obligations du Trésor, l. payé.....	427	50	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.....	455	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.....	229	»	»	Est, jouissance nov.....	590	»	»	Orléans.....	326	»	»
Ville de Paris, oblig. 1865-1860.....	493	75	» 1 35	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.....	975	»	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée.....	324	»	»
— 1865, 4 %.....	508	»	» 2	Midi, jouissance juillet.....	770	»	» 5	Est.....	317	»	»
— 1869, 3 %.....	375	»	» 5	Nord, jouissance juillet.....	1270	»	» 50	Nord.....	327	50	»
— 1871, 3 %.....	358	50	» 1 50	Orléans, jouissance octobre.....	1005	»	» 5	Ouest.....	324	50	»
— 1875, 4 %.....	480	»	»	Yendée, 250 fr. p. j. nov. juill.....	640	»	»	Midi.....	324	»	»
Banque de France, j. juillet.....	3680	»	» 35	Compagnie parisienne du Gaz.....	1280	»	» 50	Deux-Charentes.....	302	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.....	650	»	»	Société Immobilière, j. janv.....	15	»	» 50	Vendée.....	265	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.....	375	»	» 15	C. gén. Transatlantique, j. juill.....	325	»	» 5	Canal de Suez.....	521	75	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.....	348	75	»								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.....	755	»	» 20								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin, express.
6	45
9	1
1	37
4	10
7	17
10	37

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	26 minutes du matin, direct.
8	20
9	41
12	38
4	44
10	28

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 4 h 45.

**Tribunal de commerce de Saumur.**  
**FAILLITE DARNAUT.**  
Les créanciers de la faillite du sieur Armand Darnaut, marchand de vins en gros à Saint-Florent, près Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, le mercredi 28 juin 1876, à midi, dans la chambre du conseil du tribunal de commerce. En conséquence, ils sont invités à remettre, sans retard, soit au syndic de la faillite, soit au greffe dudit tribunal, un bordereau sur timbre, indiquant les sommes qui leur sont dues et les pièces à l'appui.  
Le greffier, L. BONNEAU.

**Tribunal de commerce de Saumur.**  
**FAILLITE BOURGERY-ARAUDEAU.**  
Par jugement en date du 12 juin 1876, le tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat qui a été consenti au sieur Bourgery-Araudeau, négociant en vins à Saumur, failli, par ses créanciers, moyennant un dividende de 15 0/0, payable le 1<sup>er</sup> juillet 1876.  
Le greffier, L. BONNEAU.

**Etude de M<sup>e</sup> JULES DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levés.**  
**A VENDRE**  
1<sup>o</sup> Divers immeubles, situés au canton du Bout-des-Voies, commune de Saint-Clément-des-Levés, comprenant maison d'habitation, cour, jardin, terres en labour, affiées de ceps de vigne et d'arbres fruitiers; le tout en un tenant, contenant 50 ares 98 centiares, ci..... » 50 98  
2<sup>o</sup> Quarante-quatre ares 74 centiares de terre labourable, aux cantons des Es-sards, des Boires-Courbes et de la rue Thibault, même commune, ci..... » 44 74  
3<sup>o</sup> Et 34 ares 7 centiares de pré à première herbe, en la haute prairie Démion, aussi même commune, ci..... » 34 07  
Contenance totale..... 1 29 79  
S'adresser à M<sup>e</sup> DEGREGZ.

**Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.**  
**A LOUER DE SUITE, EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES, UNE GRANDE MAISON**  
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55.  
Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.  
S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (190)

**A LOUER**  
Présentement ou pour la Toussaint 1876,  
**UNE MAISON DE CAMPAGNE**  
Près de l'église de Saint-Lambert-des-Lévéés,  
Avec cour, jardin, puits, remise, écurie, etc.  
S'adresser à M. Lecomte, fermier à Mouligné. (226)

**Changement de Domicile.**  
M. LECOY, avocat, a transféré son domicile rue des Patens, n° 3.  
**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
L'étude de M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, successeur de M<sup>e</sup> CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**LES PERSONNES** désireuses de guérir vite et bien : **Urines irritées, — Ecoulements, — Retraissements, — Douleurs de la Vessie et des Reins, — Gravelle, — Goutte et Foie,** prendront tout de suite les **OVULES SUÉDOIS** Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (franco poste). Maladies des deux sexes : **Impuissance, stérilité, perles, syphilis, sang vicié,** etc., sont traitées de 2 à 3 heures et par lettres. — Ecrire à Paris, Pharmacie COLOMER, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses : **Névralgies, — Spasmes, — Hystérie, — Rhumatismes, — Convulsions, — Epilepsie, — Asthme, — Coqueluche,** etc., sont traitées par lettres. (141)

**ANGIENNE PHARMACIE PASQUIER**  
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.  
**A. GLOSIER**  
Pharmacien-chimiste, successeur.  
Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques** pour varices. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés. Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**  
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.  
**ABONNEMENTS :**  
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.  
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

**FABRIQUE D'ENCRE**  
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.  
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**Hygiène - PRODUITS RECOMMANDÉS - Santé**

**POMMADE BERNARD**  
Contre les MALADIES de la PEAU, Dartres, Eczémas, Boutons, Démangeaisons, Gercures, Pelli-cules, Pityriasis du cuir chevelu. Le flacon : 3 francs. PARIS, Ph<sup>ie</sup> SEGUIN, r. St-Honoré, 378.

**SIROP DUREL**  
AU GOUDRON FERRUGINEUX  
Guérit : Anémie, chlorose, écoulements blancs, etc. Excite l'appétit et ne constipe pas. Indispensable aux jeunes filles pour leur développement.  
Dépôt : 3, boulevard Denain, Paris.

**PHILODONTE**  
de P. Maréchal, Pharmacien à Nancy, Guérison radicale et instantanée des Névralgies, Maux de Dents, de Tête et d'Oreilles, par une simple aspiration. 4 fr. 25 le fl. 12 fr. les 12. Envoi sur demande. Se trouve dans toutes pharmacies.

**PLUS D'INJECTIONS**  
DRAGÉES BLOT SANS MERCURE  
Infaillibles contre maladies secrètes, écoulements, catarrhes de vessie. — 4 fr. toutes pharmacies, inventé M. O. L. pharmacien, Toulouse.

**EAU de MÉRISSE des CARMES**  
DU FRÈRE MATHIAS  
Appétite, Maux, Indigestions, etc. Renommée séculaire acquise par son efficacité. 4 fr. 40 flacon très-grand. Gâté par l'usage. A. EMERY, pharmacien, 34, rue Vauvray, Paris.

**HERNIES**  
CURE SANS OPÉRATION. Notice gratis et franco. Ecrire à M. MICHAËL, 10, rue de Valenciennes, aux Halles (Café), Paris.

**FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.**  
**FANT**  
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.  
Volières, Poulaiers, Paisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, etc. (163)

**LA SITUATION**  
Paraissant le Dimanche.  
Ce Journal, rédigé par nos meilleurs écrivains, traite d'un point de vue élevé, raisonné et économique, les questions financières, reçoit ses correspondances directement des principales places de l'Europe, publie tous les renseignements qui intéressent les porteurs de titres, est indispensable à toute personne qui veut être bien et sûrement informée. — Correspondance sans frais avec l'abonné.  
« Les porteurs de titres de la dette espagnole et égyptienne ont un intérêt particulier à lire les derniers numéros. »  
On s'abonne en province chez tous les libraires, et à Paris, à l'administration, 33, rue Vivienne.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.